


République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERRE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

**Affaire n°01 : FINANCES LOCALES  
Débat d'Orientation Budgétaire 2014 (D.O.B.)**

Si l'action communale est principalement liée au vote du budget annuel, le cycle budgétaire, rythmé par ses nombreuses décisions, dépasse cette annualité budgétaire. Voilà l'enjeu du D.O.B. qui recouvre trois objectifs :

1. **DISCUTER** des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le BP 2013 ;
2. **S'INFORMER** sur l'évolution de la situation financière de la Commune ;
3. **S'EXPRIMER OU PROPOSER** une stratégie financière.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération qui s'articule depuis 2006 autour de trois axes : le contexte budgétaire et financier, l'analyse financière, et la vision pluriannuelle.

Le Débat d'Orientation Budgétaire intervient à l'approche de l'adoption du projet de Loi de Finances 2014 (PLF) qui s'inscrit désormais dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Le vote du budget 2014 interviendra au mois de janvier afin d'intégrer les dispositions de la loi de finances mais également la reprise des résultats de l'exercice 2013.

**CONTEXTE BUDGETAIRE**

- 1.1 Environnement économique et contexte financier
- 1.2 Orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité

- L'année 2014...
- Le projet de Loi de Finances 2014 (PLF)...
- Les diverses réformes

**Orientations budgétaires du secteur public local**

- Les dépenses de gestion
- Les dépenses d'investissement

## 2. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

2.1 L'analyse financière rétrospective (2001 A 2013)

2.2 Les orientations du projet de Budget Primitif 2014

## 3. PERSPECTIVE ET PREVISION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (2011-2014)

La stratégie financière

Les scénarii d'évolution

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **PREND ACTE** du rapport relatif au Débat d'Orientation Budgétaire 2014 tel que présenté ;

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 07 janvier 2014

PUBLIÉ le : 07 janvier 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20140107-D07 J8, 213AFOJ-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

#### AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES

##### Budget commune :

##### Décision modificative n°4 du budget de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Commune.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Commune et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
	OPERATIONS	REELLES	
		Ajustement crédits BP/BS selon informations :	
S 01 ADMINISTRATION GENERALE	0,00	S 01 ADMINISTRATION GENERALE	-
022 DEPENSES IMPREVUES	-32 569,00		
	-32 569,00		
S 02 ECONOMIE LOCALE	0,00	S 02 ECONOMIE LOCALE	-
S 03 COMMUNICATION	0,00	S 03 COMMUNICATION	-
S 04 RESTAURATION	0,00	S 04 RESTAURATION	-
S 11 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 11 ENFANCE EDUCATION	-
S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 12 ENFANCE EDUCATION	-
S 13 JEUNESSE SPORT	0,00	S 13 JEUNESSE SPORT	-
S 14 JEUNESSE SPORT	0,00	S 14 JEUNESSE SPORT	-
S 21 CULTURE PATRIMOINE	0,00	S 21 CULTURE PATRIMOINE	-
S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	0,00	S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	-
S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	-
S 45 MAISON DES QUARTIERS	0,00	S 45 MAISON DES QUARTIERS	-
S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	0,00	S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	-
S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00	S 62 SERVICES TECHNIQUES	-
S621 Atelier et Garage	0,00	S621 Atelier et Garage	-

S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00	S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	-
S 624 SERVICES PROPLETE URBAINE&BATIMENTS	0,00	S 623 SERVICES TECHNIQUES PROPLETE URBAINE	-
678 Autres charges exceptionnelles	32 569,00	77 Produits exceptionnels	-
SOLDE PARTICIPATION PMCA	32 569,00		
PROGRAMMES VOIRIE 2011-2012-2013			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
		S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00
		S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00
023- Virement investis.	0,00		
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM4</b>	<b>12 688 965,67</b>	<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM4</b>	<b>12 688 965,67</b>
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>12 688 965,67</b>	<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>12 688 965,67</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (couverture)	
001 résultat reporté 2012		001 résultat reporté 2012	
		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
P 200 ACQUISITIONS DE TERRAINS	0,00		
fonction 020 21 11 terrains			
P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00	P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00
P 202 ACQUISITIONS DE BATIMENTS	0,00		
P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00	P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00
P 311 Centre Sculpture Romane	0,00	P 311 Centre Sculpture Romane	0,00
P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00	P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00
P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00	P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00
P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00	P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00
P 403 ECOLE MASSE	0,00	P 403 ECOLE MASSE	0,00
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00	P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00
P 502 Aménagements Cimetière	0,00	P 502 Aménagements Cimetière	0,00
P 508 Equipement lotissements	0,00	P 508 Equipement lotissements	0,00
P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00	P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00
P 511 ENVIRONNEMENT	0,00	P 511 ENVIRONNEMENT	0,00
P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 514 CENTRE CULTUREL	0,00	P 514 CENTRE CULTUREL	0,00
P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00	P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00
P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 517 Eclairage Public	0,00	P 517 Eclairage Public	0,00
P 518 Voirie	0,00	P 518 Voirie	0,00
P 999 EMPRUNTS	0,00	P 999 EMPRUNTS	0,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>
<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			
P 998 Operations non affectées		P 998 Operations non affectées	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>-</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM4</b>	<b>12 721 462,27</b>	<b>TOTAUX BP 2013 AVANT DM4</b>	<b>12 721 462,27</b>
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>12 721 462,27</b>	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>12 721 462,27</b>

2°) DIT que cette délibération sera :

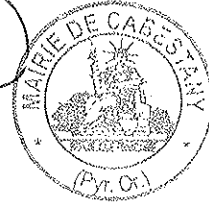
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 décembre 2013

PUBLIÉ le : 19 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131210-DCT181213AFOZ DE

République Française Département des Pyrénées-Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

#### AFFAIRE N°03 : FINANCES LOCALES

##### Indemnités de conseil du comptable : Approbation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier Municipal, a fait parvenir sa proposition de décompte de son indemnité de conseil au titre de l'exercice 2013. Cette indemnité est basée sur l'évolution des budgets et par pourcentage en fonction de leur niveau d'euros. Puis il est proposé un taux de l'indemnité pouvant varier de 0 à 100%.

A 100% le montant de l'indemnité est de 2 026.82 € brut et 1 847.27 € net.

Il propose au conseil municipal d'accorder une indemnité de conseil au trésorier général, au titre de 2013 avec un taux de cette indemnité de 70%.

L'indemnité brute accordée est donc ramenée à 1 418.77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DECIDE** d'octroyer au Trésorier, Monsieur LAGUARDA, une indemnité de conseil d'un montant de 1 418.77 € au titre de l'exercice 2013.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

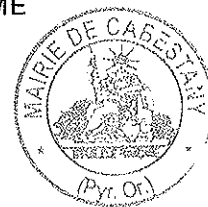
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 22 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288-

20131220-DOTU81213AF03-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

#### AFFAIRE N°04: FINANCES LOCALES

##### Tarifs d'adhésion des jeunes de la commune à l'espace Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 février 2013, le conseil municipal s'est prononcé favorablement quant à la mise en place d'un tarif d'adhésion à l'Espace Jeunesse.

Ce tarif a été fixé à 2 €.

Il propose à l'Assemblée de reconduire ce tarif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la reconduction du tarif d'adhésion à l'espace jeunesse pour l'année 2014.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

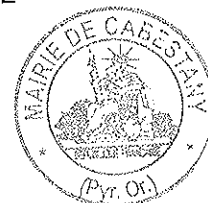
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220\_D01181213 AF04 DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	28
Ayant pris part à la délibération :	28
Date de la convocation :	11/12/2013
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN

**AFFAIRE N°05: FINANCES LOCALES**

**Tarifs des séjours spécifiques des enfants et adolescents.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que durant les vacances scolaires d'hiver et d'été, la commune organise des séjours spécifiques pour les enfants et les adolescents, à savoir :

- Séjours ski pendant les vacances d'hiver (février ou Noël)
- Séjours surf ou voile pendant les vacances de printemps ou d'été

Compte tenu des coûts élevés qu'occasionnent ces séjours (rémunération des moniteurs ski, voile ou surf, achat de forfaits et remontées mécaniques...), il est proposé d'augmenter de 2,5% les tarifs actuels.

A ce titre Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2014 :

Nbre de TRANCHE	Q.F	Séjours spécifiques ÉTÉ ET HIVER (SURF, VOILE, SKI...)	
		Journée	
		Séjour	
1	< 0 274	6,62 €	
2	275 à 351	10,59 €	
3	352 à 472	15,77 €	
4	473 à 686	19,86 €	
5	687 à 877	23,17 €	
6	878 à 1067	26,47 €	
7	1068 à 1372	31,78 €	
8	1373 à 1677	34,44 €	
9	> à 1677	37,08 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs des séjours spécifiques des enfants et adolescents pour l'année 2014 tels qu'ils lui ont été présentés,



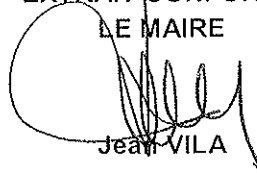
2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220 - DC1181213 AF05-DE  
DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29

En exercice : 28

Ayant pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 11/12/2013

Date d'affichage de la convocation : 12/12/2013

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER

**Ont donné procuration** Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERRE

**Absents excusés** Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS

**Absents non excusés** Farid MELLAL

**Secrétaire de séance** Stéphane QUINTIN

**AFFAIRE N°06 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Centre social : Tarifs sorties familiales.**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour les sorties familiales organisées en 2014 par le Centre social, vers différents sites du département ou départements limitrophes comme suit :

- Sortie à la journée dans le département

QF	tarifs	
	Adultes	Enfants
0 à 274	4.50 €	3.00 €
275 à 351	5.00 €	3.50 €
352 à 472	5.50 €	4.00 €
473 à 686	6.00 €	4.80 €
687 à 877	7.00 €	5.80 €
878 à 1067	8.50 €	7.00 €
1068 à 1372	10.00 €	8.00 €
1373 à 1677	12.00€	9.00 €
> à 1677	14.00 €	10.00€

- Sortie journée hors département avec visite de sites

QF	Tarifs	
	Adultes	Enfants
0 à 274	8.50 €	3.50 €
275 à 351	10.50 €	4.50 €
352 à 472	12.50 €	5.50 €
473 à 686	14.50 €	6.50 €
687 à 877	16.50 €	7.50 €
878 à 1067	20.00 €	10.50 €
1068 à 1372	27.00 €	13.50 €
1373 à 1677	35.00 €	15.50 €
> à 1677	38.00 €	20.50 €

- Séjour hors départements

Séjour hors départements (tarif journée)	
tarifs adultes	tarifs enfants
8.00 €	6.46 €
12.00 €	10.33 €
17.00 €	15.39 €
21.00 €	19.38 €
24.00 €	22.61 €
27.00€	25.83 €
33.00 €	31.01 €
35.00 €	33.60 €
38.00 €	36.18 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs des sorties familiales pour l'année 2014 organisées par le Centre Social tels qu'ils lui ont été présentés,

2°) **DIT** que cette délibération sera :

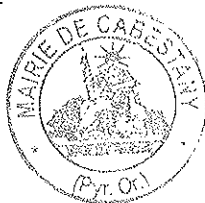
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288-20131220-

Doc 181213 AFOG-DE

DIRECTION VIE SOCIALE ET FAMILIALE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

#### AFFAIRE N°07: FINANCES LOCALES

##### Appel d'offres « Renouvellement des Contrats d'assurance, Risques statutaires: Approbation de marchés

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé afin de désigner un Cabinet d'assurance qui sera chargé des contrats d'assurances risques statutaires du personnel communal et du CCAS.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 25 septembre et 21 novembre et a décidé de retenir :

##### Pour le lot n°1 garanties statutaires commune :

		<b>GENWORTH BRETEUIL</b>
AGENTS CNRACL	Sol. Base DC+AT+MO Fr 15J	5,48 % - 166 866
	Sol. Alt. DC+AT+MO Fr 30J cumu.	6,02 % - 183 309
	Sol. Supp. Maternité	0,90 % - 27 405
	<b>Total : Base + Maternité</b>	<b>6,38 % - 194 271</b>
	<b>Total : Sol. Alt. + Maternité</b>	<b>6,92 % - 210 714</b>
AGENTS IRCANTEC	Sol. Base DC+AT+MO Fr 15J	Pas de détail
	Sol. Alt. DC+AT+MO Fr 30J cumu.	
	Sol. Supp. Maternité	
	<b>Total : Base + Maternité</b>	<b>1,59 % - 9 651,30</b>
	<b>Total : Sol. Alt. + Maternité</b>	<b>Pas d'offre</b>

##### Pour le lot n°2 garanties statutaires C.C.A.S :

		<b>GENWORTH BRETEUIL</b>
AGENTS CNRACL	Sol. Base DC+AT+MO Fr 15J	5,65 % - 16 780,50
	Sol. Alt. DC+AT+MO Fr 30J cumu.	6,02 % - 17 879,40
	Sol. Supp. Maternité	1,23 % - 3 653,10
	<b>Total : Base + Maternité</b>	<b>6,88 % - 20 433,60</b>
	<b>Total : Sol. Alt. + Maternité</b>	<b>7,25 % - 21 532,50</b>
AGENTS IRCANTEC	Sol. Base DC+AT+MO Fr 15J	Pas de détail
	Sol. Alt. DC+AT+MO Fr 30J cumu.	
	Sol. Supp. Maternité	
	<b>Total : Base + Maternité</b>	<b>1,59 % - 2 973,30</b>
	<b>Total : Sol. Alt. + Maternité</b>	<b>Pas d'offre</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les marchés renouvellement des contrats d'assurance tels que décrits ci-dessus ainsi que l'autorisation de signer ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les marchés renouvellement des contrats d'assurance tels que décrits ci-dessus,

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

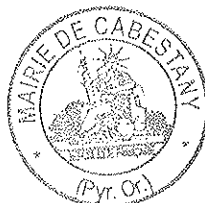
3°) **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.


INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 décembre 2013

PUBLIÉ le : 19 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131219 - DCU181213 AFO7 - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

#### AFFAIRE N°08: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE

##### Projet réhabilitation de la halle Pierre de Coubertin : Approbation du Dossier de consultation des entreprises et du mode de dévolution des marchés de travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Cabestany connaît une expansion importante de sa population et de ses associations sportives et culturelles. Ceci nous a amené à créer le complexe sportif de la Germanor et à programmer de réhabiliter l'ancienne halle des sports Pierre de Coubertin en espaces divers dédiés aux associations et aux expositions de la ville.

Il est apparu indispensable de développer l'offre de bâtiments et de salles à destination des associations, tant pour les services culturels communaux que pour les associations locales. La Commune a donc décidé de programmer en 2014 ces travaux sur la halle Pierre de Coubertin sise rue des Fauvettes ; parcelle AZ 279.

Ce projet de réhabilitation porte sur des travaux de toitures et d'étanchéité, d'aménagement et de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite, pour un montant estimatif HT de 417 492 € et 41 749.20 € d'honoraires, soit 459 241.20 € HT au total.

Il est directement issu du programme Agenda 21 local.

Conformément au règlement des marchés publics de la ville de Cabestany, il propose au Conseil municipal d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux ainsi que le dossier de consultation des entreprises s'y rapportant.

Au vu, des travaux à réaliser, et conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics, il propose de lancer un marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le projet de Dossier de Consultation des Entreprises présenté pour le projet de « réhabilitation de la halle Pierre de Coubertin»,

2°) **DECIDE** d'opter pour la procédure adaptée pour la dévolution de ce marché,

3°) **DIT** que les financements nécessaires seront inscrits au budget.

4°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013.12.20 - DCM 181213 AF08-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

#### AFFAIRE N°09: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE

**Réalisation de vestiaires et d'un abri pour matériel lourd et réfection de chaussée au complexe de la Germanor :  
Approbation du Dossier de consultation des entreprises et du mode de dévolution des marchés de travaux.**

Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé de réaliser des travaux de construction de vestiaires avec douches et toilettes, bureaux, locaux de rangement, sanitaires publics, abri de stockage et réfection de la chaussée au complexe sportif du Camp de la GERMANOR.

Il apparait indispensable de concrétiser ce projet compte tenu d'une part de l'évolution démographique qui se traduit par un accroissement du nombre de pratiquant : augmentation du nombre de licenciés, créations de nouvelles catégories de jeunes, et d'autre part dans un souci de santé publique et d'hygiène. Il arrive quelquefois que des équipes de jeunes se changent dans les couloirs, dans la buvette ou directement aux abords du terrain par manque de place. Et le chevauchement des rencontres qui se succèdent rend encore plus problématique l'accueil dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, la Municipalité projette de répondre aux attentes et besoins des associations sportives de la commune en réalisant un équipement composé de :

- Vestiaires joueurs (équipes de rugby et de football) avec douches et sanitaires.
- Vestiaires arbitres avec douches et sanitaires.
- Locaux de rangement pour le matériel sportif des associations.
- Local ménage.
- Sanitaires publics extérieurs (toilettes et urinoirs).
- Abri de stockage du matériel lourd.
- Réfection de la chaussée

L'opération se fera dans le cadre d'une démarche HQE.

Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le coût estimé du projet est de 500 000€ HT.

Conformément au règlement des marchés publics de la ville de Cabestany, il propose au Conseil municipal d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux ainsi que le dossier de consultation des entreprises s'y rapportant.



Au vu, des travaux à réaliser, et conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics, il propose de lancer un marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le projet de Dossier de Consultation des Entreprises présenté pour le projet de « Réalisation de vestiaires et d'un abri pour matériel lourd et réfection de chaussée au complexe de la Germanor »,

2°) **DECIDE** d'opter pour la procédure adaptée pour la dévolution de ce marché,

3°) **DIT** que les financements nécessaires seront inscrits au budget.


4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220.D07181213 A F09 DE  
DIRECTIONS GENERALE DES SERVICES / MARCHES PUBLICS / BATIMENTS / LOGISTIQUE /  
JEUNESSE ET SPORTS

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERRE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

**AFFAIRE N°10 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**  
**Centre social : demande de subvention auprès de l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, le Centre social agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune


Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220 - D07181213AF 10 DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

**AFFAIRE N°11 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**

**Centre social : demande de subvention auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

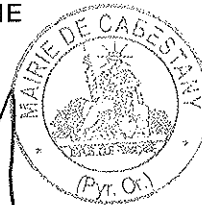
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 1220 - DMU 8 J 213 AF U - SE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

#### AFFAIRE N°12 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

##### Centre social : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit par le biais du contrat local d'accompagnement scolaire (clas) sous forme de prestations de services.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

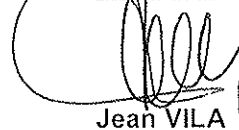
Ainsi fait et délibéré

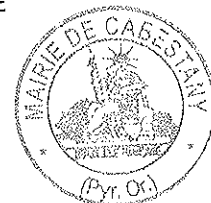
Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220-DM 181213 AF12-DE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/12/2013  
Date d'affichage de la convocation : 12/12/2013

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN

**AFFAIRE N°13: PAYSAGE ENVIRONNEMENT**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place du service de collecte et de valorisation des textiles usagés : Approbation.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé d'implanter sur la commune 3 colonnes destinées à collecter les textiles usagés.

Il précise que ces colonnes seront installées :

- Au Mas Guérido, à l'angle des rues Albert Caquot et Ampère
- Devant le Secours Populaire à l'angle des rues Edmond Michelet et Pyrénées
- Au coin de la halle des sports face au parking et à l'angle de la rue Jules Ferry.

Il convient de conclure une convention temporaire du domaine public non constitutive de droit réel.

La présente convention sera conclue entre la commune de Cabestany et la société ECOTEXTILE SAS dont le siège est situé au 114, rue des Haudoirs à Appilly (60400). Cette société s'est vue confier la « récupération des textiles ; linge de maison et chaussures sur le territoire départemental des Pyrénées-Orientales » par le biais du marché à groupement de commandes formé entre Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération et le SYDETOM.

Il présente le projet de convention au Conseil municipal et demande à ce dernier de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place du service de collecte et de valorisation des textiles usagés tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

3°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220-DIT181213 AF13-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales			EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

**AFFAIRE N°14: PAYSAGE ENVIRONNEMENT**

**Convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 :  
Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune autorise depuis plusieurs années des agriculteurs à entretenir des friches périurbaines lui appartenant dans le cadre de sa politique d'entretien de l'espace rural.

Il précise que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et précaire pour une durée de UN AN.

Monsieur GRAVAS Jean-Philippe a demandé à la commune l'autorisation de cultiver ou geler en 2014 la parcelle AK N°93 située en bordure du chemin dit des jardiniers.

Considérant que le coût qui en résulte pour la commune est nul, et qu'en contrepartie cette parcelle sera entretenue, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 passée avec Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

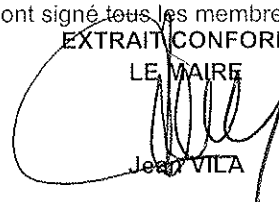
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

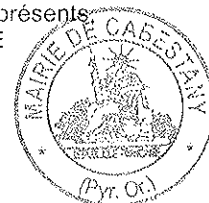
Et ont signé tous les membres présents

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220-D01181213AF14-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES / BATIMENTS / LOGISTIQUE

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/12/2013  
Date d'affichage de la convocation : 12/12/2013

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

**Présents** Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER

**Ont donné procuration** Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE

**Absents excusés** Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS

**Absents non excusés** Farid MELLAL

**Secrétaire de séance** Stéphane QUINTIN

**AFFAIRE N°15: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE**

**Utilisation des équipements sportifs par l'Association « Exotik Vibes » : Approbation d'une convention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « Exotik Vibes » déclarée au journal officiel le 26 juin 2013, dont le siège est situé 5 rue François Arago à Cabestany recherche un équipement sportif pour mettre en place son activité d'expression corporelle qui allie à la fois des mouvements chorégraphiques d'inspiration latine et des gestes toniques destinés à renforcer la musculature.

Il propose au Conseil municipal:

- de consentir à mettre gratuitement à disposition de l'association la salle d'expression du complexe sportif couvert de la GERMANOR, située route de Salleiles à Cabestany les jours suivants :
  - o Mardi de 20h30 à 21h30
  - o Vendredi de 19h15 à 20h15.
- De passer une convention avec l'association « Exotik Vibes » afin d'arrêter les conditions de mise à disposition de la salle d'expression du complexe sportif couvert de la GERMANOR

Il présente le projet de convention au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir vaiblement délibéré:

1°) **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit de la salle d'expression du complexe sportif couvert de la GERMANOR pour l'association « Exotik Vibes ».

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 2013 12 20 -

DCM181213 AF15-DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
En exercice : 28  
Ayant pris part à la délibération : 28  
Date de la convocation : 11/12/2013  
Date d'affichage de la convocation : 12/12/2013

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERÉ, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERÉ
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN

**AFFAIRE N°16: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE**

**Utilisation des équipements sportifs par l'Association « Cabes Futsal » : Approbation d'une convention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « Cabes Futsal » déclarée au journal officiel le 31 octobre 2013, dont le siège est situé 80 Hlm Las Bruxelles à Cabestany recherche un équipement couvert pour la pratique du foot en salle (Futsal).

Il précise que l'objectif de cette association est de permettre aux jeunes de la commune de pratiquer le Futsal en loisirs.

Il propose au Conseil municipal:

- de consentir à mettre, gratuitement, à disposition de l'association le gymnase de la Halle aux sports, située rue Pierre de Coubertin à Cabestany le jour suivant :
  - o dimanche de 17h à 19h, en dehors des compétitions officielles et des manifestations organisées par la commune.
- De passer une convention avec l'association « Cabes Futsal » afin d'arrêter les conditions de mise à disposition du gymnase de la Halle aux sports,

Il présente le projet de convention au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du gymnase de la Halle aux sports pour l'association « Cabes Futsal ».

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

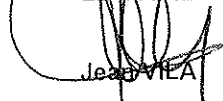
Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220-

DOT181213AF16\_DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

**AFFAIRE N°17: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE**  
**Convention de partenariat Réseau en scène : Avenant**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Réseau en Scène Languedoc Roussillon a pour but de contribuer au développement artistique et culturel en région. L'une des missions de l'association est la diffusion de spectacles de qualité professionnelle sur le territoire et à ce titre accompagner les opérateurs culturels qui concourent à la découverte des œuvres.

Il rappelle, en outre, la convention d'objectif de diffusion signée en 2013 qui a pour objet de formaliser les engagements pris entre l'association et la ville et notamment faire bénéficier la ville des dispositifs d'accompagnement à la diffusion. Cet accompagnement se traduit entre autre par un apport financier visant à garantir une partie du déficit encouru par le diffuseur.

Il propose de signer un avenant à la Convention de partenariat Réseau en scène permettant la prorogation de celle-ci pour un an soit jusqu'au 31 aout 2014.

Il présente le projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** l'avenant à la Convention de partenariat Réseau en scène » tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.


TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220 -

DC181213 AF 1A -DE

DIRECTION CULTURE / PATRIMOINE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
<b>Nombre de membres :</b>		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Date de la convocation :	11/12/2013	
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013	
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER	
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE	
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS	
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL	
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN	

#### AFFAIRE N°18: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

##### Développement de la lecture et la solidarité intergénérationnelle : Renouvellement de la convention

Dans le cadre du développement du plaisir de la lecture en direction des tout petits, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'association Lire et faire lire 66.

Il rappelle que la prestation gratuite animée par un bénévole concerne les enfants de la crèche municipale et est organisée en liaison avec la directrice de la crèche qui détermine la fréquence hebdomadaire de l'activité et le groupe d'enfants.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de ce dispositif avec l'association Lire et faire lire 66.

Il présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le renouvellement de la convention pour le développement de la lecture et la solidarité intergénérationnelle.

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Et ont signé tous les membres présents.

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.


TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 20 décembre 2013

PUBLIÉ le : 23 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288- 20131220

DCM 18/12/13 AF 18 - BE

DIRECTION ENFANCE / EDUCATION

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>			<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

**Affaire n°19 : SOCIAL, SANTE ET SECURITE**  
**Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération**  
**Politique de l'Habitat: Convention partenariale bilatérale**  
**Objectifs PLH 2013-2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à la complexité et à l'acuité du problème du logement et de façon plus large, de l'Habitat, et afin de jouer pleinement son rôle « d'Autorité organisatrice » dans ce domaine, Perpignan Méditerranée s'est doté d'un Programme Local de l'Habitat en 2006, concomitamment à la prise de gestion déléguée des aides à la pierre.

Il précise qu'afin de mieux ancrer cette politique dans la réalité des territoires communaux, l'ensemble des maires a retenu le principe d'un engagement bilatéral Communauté d'Agglomération/Commune, qui permettra de tenir les engagements pris par Perpignan Méditerranée en matière d'Equilibre Social de l'Habitat. De fait, les objectifs globaux inscrits dans le PLH sont déclinés au niveau communal dans le cadre de la présente convention et permettront de répondre aux obligations inscrites dans les lois SRU et DALO.

Il convient de définir les conditions de mise en œuvre du PLH et notamment les engagements réciproques de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et de la ville de Cabestany par le biais d'une convention.

Monsieur le Maire présente le projet de convention. Il demande au Conseil municipal de se prononcer quant à ce document.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** le principe de la Convention partenariale bilatérale Objectifs PLH 2013-2018.

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 19 décembre 2013

PUBLIÉ le : 19 décembre 2013

N° identifiant unique : 066-216600288-20131219-DCM181213AF191E  
CABINET DU MAIRE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY</b>
<b>Nombre de membres :</b>			
Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	28		<b>SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013</b>
Ayant pris part à la délibération :	28		
Date de la convocation :	11/12/2013		
Date d'affichage de la convocation :	12/12/2013		
L'an deux mille treize et le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
<b>Présents</b>	Nouria ARABIA, Antoine FIGUE, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Josette CRESTA, Gérard MARQUES, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Edith PUGNET, Vanessa PAYA, Jean BRUNEL, Alain TROTEL ; Jacqueline RAISON, Thérèse MACHET, Nadine DRILLIEN, Jean-François SAGUI, Jean-François REGNIER		
<b>Ont donné procuration</b>	Karine TARTAS à Gérard MARQUES, Jean-Pierre FARRE à Antoine FIGUE, Yvette MESTRE à Josette CRESTA, Marie-Christine MONTOYA à Thérèse MACHET, Philippe GALANO à Alain TROTEL, Sylvie JORDA à Stéphane QUINTIN, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Pierrick CYMBLER à Jean-François REGNIER, Claire LANGLAIS à Cécile LACAPERE		
<b>Absents excusés</b>	Karine TARTAS, Jean-Pierre FARRE, Yvette MESTRE, Marie-Christine MONTOTA, Philippe GALANO, Sylvie JORDA, Richard BRAU, Pierrick CYMBLER, Claire LANGLAIS		
<b>Absents non excusés</b>	Farid MELLAL		
<b>Secrétaire de séance</b>	Stéphane QUINTIN		

**Affaire n°21 : PAYSAGE ENVIRONNEMENT**

**Désignation de représentants au comité syndical du syndicat mixte des bassins versants du Réart de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire**

Monsieur le Maire informe que par délibération N°2013-09-158-1, le Conseil de Communauté du 30 septembre 2013 a approuvé le projet de statuts du syndicat mixte des Bassins Versants du Réart de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire.

Dans son article 11, les statuts du syndicat mixte prévoient que le comité syndical est composé de 2 délégués pour chaque commune membre.

L'article 2 des statuts précise que Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération est en représentation de 8 communes dont Cabestany.

Il convient donc d'approuver les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire et de procéder à la désignation de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Il précise que Monsieur Jean-François REGNIER et Monsieur Gérard MARQUES ont fait acte de candidature en tant que délégués titulaires, et Monsieur Antoine FIGUE et Madame Vanessa PAYA en tant que délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte des bassins versants du Réart de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint-Nazaire tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DESIGNE** comme représentants au comité syndical du syndicat mixte :

En tant que délégués titulaires : Monsieur Jean-François REGNIER et Monsieur Gérard MARQUES

En tant que délégués suppléants : Monsieur Antoine FIGUE et Madame Vanessa PAYA.

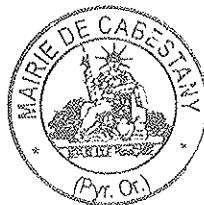
- 3°) DIT que cette délibération sera :
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
  - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME**

LE MAIRE

  
Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 14 janvier 2014

PUBLIÉ le 16 janvier 2014

N° identifiant unique : 066-216600288-20140114-DM181213AF21 DE

CABINET DU MAIRE